

Compte-rendu – Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 28 juin 2013

Objet : Installation de la nouvelle assemblée de la CLE (mandat 2013-2018)

Ordre du jour :

- **Ouverture de la séance, Monsieur Roger Pruvost**
- **Présentation de la nouvelle assemblée et de ses membres**
- **Lecture des règles de fonctionnement**
- **Election du Président de la CLE**
- **Validation des règles de fonctionnement (délibération)**
- **Election des Présidents des commissions thématiques**
- **Présentation du bilan 2012 et des perspectives 2013**
- **Délibération complémentaire pour l'inventaire des zones humides du SAGE**
- **Validation de la convention avec le Symcéc**
- **Présentation et validation du programme de sensibilisation (délibération).**

Rédacteur : Valérie Chérigé

Liste des participants :

Docteur **Roger PRUVOST**, Président, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; Mr **Roger BLOT**, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du Pays maritime et rural du Montreuillois ; Mr **Sébastien BOCQUILLON**, représentant la Chambre d'Agriculture de la Région Nord Pas de Calais ; Madame **Catherine BOURGEOIS**, représentant le Conseil Régional Nord Pas de Calais ; Mr **Jean Charles BRUYELLE**, représentant la Fédération Nord Nature Environnement ; Mr **Marius CAVORY**, représentant la Communauté de Communes du Montreuillois ; Mr **Didier COCHE**, représentant la Société VEOLIA ; Monsieur **Jean Claude DARQUE**, représentant l'Association des maires du Pas de Calais et ayant pouvoir de Mr **Christian LECERF** ; Mr **Serge de HAUTELOCQUE**, représentant la Communauté de Communes de Fruges et ses environs ; Mme **Paula DUBOIS** représentant l'Association Consommation Logement et Cadre de Vie du Pas de Calais ; Mme **Pierrette DUEZ**, représentant la Communauté de Communes des Deux Sources et ayant pouvoir de **Mr Georges LASSELIN** ; Mr **Jean Claude DUPUIS**, représentant la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et ayant pouvoir de **Mr Alain WARD** ; Mr **François DUSSANIER**, représentant l'Association Syndicale autorisée de Dessèchement de la Vallée d'Airon Versant Nord ; Mr **Pierre Marie DUSSANIER**, représentant l'Association Syndicale Autorisée de Drainage Canche Authie ; Mr **Jean Luc FAY**, représentant la Communauté de Communes de Frévent ; Mr **Philippe FOURCROY**, représentant l'Association des Maires du pas de Calais et ayant pouvoir de **Mr Jean LEBAS** ; Mr **Claude GOSSELIN**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais et ayant pouvoir de Mr **Jean Paul SAILLY** ; Mr **Walter KHAN**, représentant la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale et ayant pouvoir de Mr **Michel SAUVAGE** ; Mr **Guy LAMBERT**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais et ayant pouvoir de Mr **PRUDHOMME Claude** ; Mr **Jean LEBAS** représentant le Symcéc ; Mr **Jean LECOMTE** représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; Mr **Maurice LOUF** représentant le Conseil Général du Pas de Calais ; Mr **Christian MARTIN** représentant l'Association pour la sauvegarde et la valorisation des moulins ; Mr **Philippe PIQUET** représentant la Communauté de Communes d'Hucqueliers et ses environs et ayant pouvoir de Mr **Jean François ROUSSEL** ; Mr **Daniel RENARD** représentant le Comité Départemental des Canoë Kayak du Pas de Calais ; Mr **Francis RIQUET** représentant l'agence de développement des 7 vallées ; Mr **Bruno ROUSSEL** représentant la Chambre d'Agriculture de la Région nord pas de calais ; Mr **Jean Michel SALOPPE** représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; Mr **Michel SAUVAGE** représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; Mme **Magali TRIBONDEAU** représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Cote d'Opale ; Mme **Mariette VANBRUGGHE** représentant l'Association GDEAM ; Mr **Pascal SICOT** représentant la Préfecture du Pas de Calais ; Mr **Julien JEDELE** représentant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas de Calais ; M **Emmanuelle CLERC** représentant la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ; Mr **Max THEROUANE**, représentant l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas de Calais ;

Mr **Philippe ROSAN**, représentant l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Pas de Calais ; Mme **Géraldine AUBERT**, représentant l'Agence de l'Eau Artois Picardie et ayant pouvoir du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres ; Mr **Benoît HITIER**, représentant l'IFREMER ; **Mr le représentant** le Groupement de Gendarmerie du Pas de Calais ; Mr **Xavier HARLAY** représentant le Parc Naturel Marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale.

Les propos reportés au présent compte-rendu sont à compléter avec les supports présentés lors de la séance.

1. Accueil et mot d'introduction de Monsieur Pruvost, Président de la CLE (mandat 2006-2012)

Monsieur Pruvost accueille les participants et souhaite faire un rapide bilan du mandat échu. Il indique que ce mandat a vu la réalisation d'étapes très importantes et notamment la rédaction du règlement du SAGE. Celui-ci a mobilisé et passionné la commission permanente pendant de longs mois et lors de nombreuses réunions. Il s'agissait de fixer des objectifs ambitieux pour la ressource en eau et les milieux aquatiques. L'enquête publique du SAGE a également été un moment important et un peu délicat, avec des échanges un peu difficiles. Cela était prévisible dès l'instant où on institue de nouvelles conditions. Il y a eu certainement un peu d'incompréhension mais avec l'implication des présidents des commissions à ses côtés mais ils ont pu répondre aux questions posées. L'engagement de ces présidents a été essentiel pour les commissions thématiques, qui ont constitué les chevilles ouvrières de la CLE. De nombreux travaux ont été réalisés comme par exemple au sein de la commission Qualité/Inondations présidée par M. Jean-Charles Bruyelle. Cette période a vu également les débuts de la mise en œuvre du Contrat de Baie de Canche. La phase de préfiguration est terminée, la mise en œuvre des actions est enclenchée pour 5 ans (2013-2018). Monsieur Pruvost rappelle l'enjeu d'un tel programme pour ce secteur littoral, ses activités et son économie. Ce bilan démontre un bilan intéressant pour tous ceux qui y ont participé et pour Monsieur Pruvost personnellement.

Monsieur Pruvost souhaite rappeler plus clairement le rôle de la CLE. Il s'agit de l'organe principal pour la mise en œuvre des objectifs du SAGE de la Canche et elle est le garant pour le respect de ces objectifs et des prescriptions de ce document. En effet, il faut rappeler que pour partie, ce document est opposable aux collectivités et administrations, et pour une autre partie qui est le règlement, il est opposable à tout porteur de projet soumis à la Loi sur l'Eau.

Le nouveau mandat doit permettre d'amplifier et de compléter ce travail. Il faut savoir que de nombreux efforts sont encore à accomplir pour atteindre les objectifs du SAGE qui sont eux-mêmes dans une cohérence totale avec ceux fixés par l'Europe pour l'eau et les milieux aquatiques. L'enjeu est aussi une question de santé publique pour l'accès à une eau de qualité pour les populations. Une autre question sera majeure et d'actualité : il s'agit de la maîtrise des risques liés à l'eau. La CLE même si elle n'en est pas responsable, et là pour anticiper et surtout accompagner et aider les collectivités pour la réalisation des travaux et actions nécessaires.

A ce titre, un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) est en cours d'émergence sous l'égide de la CLE et du Sycméa avec une participation étroite des collectivités du bassin versant.

L'objectif est de diminuer les risques tout en restant conscient que nous ne pourrions pas empêcher les événements climatiques ! Le risque 0 n'existe pas ! Il faut aussi souligner que certains problèmes et donc certaines inondations sont les conséquences des aménagements de l'Homme.

Aujourd'hui peut-être, nous souffrons de ce que nous avons fait notamment d'un urbanisme mal maîtrisé et accentué. Cela n'est pas toujours facile d'entendre que l'on ne peut plus construire à tel ou tel endroit mais il faut veiller à ne pas exposer les populations à de nouveaux risques d'inondation. Dans ce sens, la CLE devrait être associée à l'élaboration de tous les documents d'urbanisme afin d'assurer au mieux la compatibilité de ces documents avec le SAGE.

La prévention des risques est en lien avec la préservation des milieux aquatiques. En effet, ces milieux ont un intérêt relatif à leur biodiversité mais ils ont des fonctions bien précises au sein du bassin versant comme par exemple l'infiltration et le stockage de l'eau. Ainsi la modification ou la disparition de ces milieux a des impacts sur la qualité de l'eau mais aussi sur la gestion et la répartition des flux. Le travail que la CLE a enclenché pour mieux connaître les zones humides va dans ce sens.

2. Présentation de la nouvelle assemblée

Valérie Chérigié indique que les conditions de quorum sont atteintes. Les personnes présentes ou représentées sont 47 pour une assemblée comptant 57 membres.

Une présentation de l'organigramme des instances de pilotage et de leur évolution depuis 2000 est faite.

Les 3 collèges sont présentés : Collectivités territoriales, les usagers et les représentants des administrations et de l'Etat. Cette assemblée ne comporte que des titulaires. Le code de l'environnement permet à un titulaire de donner pouvoir à un autre membre du même collège, celui-ci ne pouvant accepter qu'un seul mandat.

Il est spécifié que pour le collège des élus, toutes les communautés de communes du bassin versant sont représentées soit directement soit dans le cadre de l'association des maires du Pas de Calais. Ce collège associe également un représentant des Syndicats Mixtes des SCOT. Le Pays des 7 Vallées est représenté au sein du collège des usagers en sa qualité d'association.

Remarques/discussion :

- Remarque de l'Agence de l'Eau relative à l'absence de représentation des producteurs de l'agriculture biologique au sein de la CLE qui permettrait pourtant de faire la promotion de techniques simples, peu coûteuses et bénéfiques pour la qualité de l'eau du bassin versant de la Canche auprès des acteurs du territoire;

- Bruno Roussel répond en sa qualité de représentant de la Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais : il indique que la Chambre représente tous les agriculteurs et même au-delà, car il existe un collège des salariés, un collège des propriétaires et des organisations agricoles ; soit 85 000 emplois et 11 milliard de chiffre d'affaire.

3. Lecture des règles de fonctionnement

Voir document relatif au fonctionnement de la CLE et annexé au présent compte-rendu.

Pour la composition de la commission permanente et notamment pour la représentation des administrations, il est proposé 4 représentations : la DDTM ; la DREAL ; l'ONEMA et l'Agence de l'Eau. Les présidents des commissions thématiques font partie d'office de la commission permanente en fonction des collèges qu'ils représentent.

Il est également proposé un bureau de la CLE avec une composition plus restreinte que la commission permanente. Celui-ci est composé du Président de la CLE et des présidents des commissions thématiques. Le Président du Symbcéa et du Comité de Baie seront systématiquement conviés à ces séances.

Remarques/discussion :

- Pour la composition de la commission permanente, l'Agence de l'Eau demande à faire partie de cette commission au titre du collège des administrations notamment pour assurer la cohérence entre les dossiers financés par l'Agence et les projets instruits dans le cadre de la Loi sur l'Eau (c'est l'antenne de l'Agence de l'Eau de Boulogne sur Mer qui serait présente);
- Article 8, délégation du Président, en cas de saisie de la CLE en urgence, pour signer directement un avis : il est demandé que l'avis de l'ensemble de la commission soit demandé par courrier électronique avec un délai de réponse fixé.

4. Election du Président

Un appel de candidature est fait auprès des membres de l'assemblée pour la présidence de la CLE. Monsieur Roger Pruvost présente sa candidature. Aucun autre candidat ne se prononce. L'assemblée propose un vote à main levée. Seuls les membres du collège des élus votent. Les personnes ayant mandat lèvent 2 mains.

Votes contre = 0

Abstention = 0

Monsieur Pruvost est élu à l'unanimité.

5. Installation des commissions thématiques et élections des présidents

Le bilan des commissions du précédent mandat est présenté :

- **Commission Qualité/Inondation présidée par Jean-Charles Bruyelle** : un des postes importants de cette commission est le suivi et l'avancement annuel des programmes relatifs à l'assainissement avec un démarrage en 2010 ; les résultats pour 2012 sont quasiment enregistrés ; ceux-ci vont permettre de mettre à jour les indicateurs du SAGE ; la gestion des eaux pluviales dans les communes notamment pour l'objectif de rejet 0 reste encore timide ; pour ce qui concerne l'eau potable, la commission tente d'organiser un débat sur l'existence de nombreuses structures organisatrices et s'appuie sur le schéma du Conseil Général du Pas de Calais ; la commission en collaboration avec les techniciens des services d'assainissement, a élaboré les tronc communs pour les règlements des services publics d'assainissement collectif, non-collectif et pluvial; il s'agit de trames pour permettre aux collectivités compétentes d'avoir une base commune à jour de la réglementation en vigueur ; nous n'avons pas toutes les solutions mais le rôle de la commission est que les choses progressent malgré tout ; plus récemment, la commission a enclenché un travail relatif à la définition des zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non-collectif ;
- **Commission Milieux Aquatiques présidée par Bruno Roussel** : Cette commission fonctionne en association étroite avec les compétences et les projets du Sycméc et en particulier pour l'entretien et la restauration des cours d'eau dans le cadre des plans de gestion ; néanmoins, cette commission a travaillé en 2011 et en 2012 sur la définition et l'inventaire des zones humides et l'inventaire complémentaire suite à l'arrêté d'approbation.

3 commissions sont proposées pour le nouveau mandat. Il est noté que le Comité de Baie se substitue à la commission Littoral. Celui-ci et son président étant associés de manière étroite à tous les travaux de la CLE.

Les 3 commissions proposées sont les suivantes :

- **La commission Inondation** qui sera notamment chargée de suivre les travaux du futur PAPI ;
- **La commission Qualité** chargée du suivi de l'avancement des programmes d'assainissement et de la maîtrise des pollutions ;
- **La commission Milieux Aquatiques** appliquée à la préservation des espaces humides et aquatiques.

Pour les élections à la présidence, tous les collèges prennent part au vote.

Candidature à la présidence de la commission Inondation : Jean-Charles Bruyelle, représentant au collège des usagers.

Abstentions = 0
Votes contre = 0
Election de Jean-Charles Bruyelle à l'unanimité.

Jean-Charles Bruyelle explique cette commission aura en charge un dossier assez technique. Un des premiers dossiers consistera en une étude relative à l'aléa inondation sur l'ensemble du bassin versant. Le rôle de la commission se limitera à des orientations car les choix et les décisions seront pris par les communautés de communes notamment dans le cadre du comité de pilotage du PAPI.

Candidature à la présidence de la commission Qualité : Jean- Claude Dupuis, représentant au collège des usagers ; Jean-Charles Bruyelle, représentant au collège des usagers.

Monsieur Pruvost indique que Monsieur Bruyelle a assuré la présidence de la commission Qualité depuis de nombreuses années, mais compte-tenu des dossiers importants que portera la nouvelle commission Inondation, il sera difficile de « cumuler » les 2 présidences. Monsieur Bruyelle approuve en indiquant toutefois, que le travail enclenché n'est pas finalisé...

Monsieur Pruvost répond qu'il est tout à fait possible que Monsieur Bruyelle soit associé aux travaux de la commission Qualité.

Abstentions = 0
Votes contre = 0
Election de Jean- Claude Dupuis à l'unanimité.

M. Dupuis remercie l'assemblée et indique qu'il sera enchanté d'être appuyé et aidé par le précédent Président ainsi que par l'équipe technique.

Candidature à la présidence de la commission Milieux Aquatiques : Bruno Roussel, représentant au collège des usagers.

Abstentions = 0
Votes contre = 0
Election de Bruno Roussel à l'unanimité.

6. Validation des règles de fonctionnement et des commissions

- **Composition de la commission permanente** : y font partie d'office le Président de la CLE, les Présidents des commissions thématiques et le Président du Comité de Baie.

- **Collège des élus : 8 membres**

Michel Sauvage
Roger Pruvost
Jean Lebas
Roger Blot
Pierrette Duez
Maurice Louf
Jean Lecomte
Serge De Hauteclocque

• **Collège des usagers : 4 membres**

Jean-Charles Bruyelle
Jean-Claude Dupuis
Bruno Roussel

Un vote à bulletin secret est réalisé pour l'élection du 4^{ème} membre : sont candidats Christian Martin et Pierre-Marie Dusannier.

Résultats :

Pierre-Marie Dusannier : 9

Christian Martin : 3

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 1

Pierre-Marie Dusannier intègre la commission permanente au titre des usagers.

• **Collège des administrations : 4 membres**

DDTM; ONEMA; Agence de l'Eau; DREAL

Remarques/discussion :

- Il est toutefois souligné que tous les membres de la CLE peuvent participer aux travaux et que Monsieur Martin sera écouté ; celui-ci indique que les propriétaires d'ouvrages hydrauliques sont en priorité concernés que ce soit d'un point de vue réglementaire, pour la gestion des crues ou la maîtrise des pollutions ; il s'étonne aussi que la représentation des usagers à la commission permanente ne soit que de 4 membres ;
- Il est précisé que l'inscription aux commissions thématiques est ouverte et est possible notamment via le site internet : www.sagedelacanche.fr.
- **Délibération pour la validation des règles de fonctionnement :**
 - Abstentions = 0
 - Votes contre = 0
 - Validation à l'unanimité.

7. Validation du bilan d'activités

Une présentation synthétique du bilan d'activités est faite sur la base du document remis dans le dossier de séance et annexé au présent compte-rendu.

Résultats du vote

- Abstentions = 0
- Votes contre = 0
- Validation à l'unanimité.

8. Délibération complémentaire à l'inventaire des zones humides du SAGE (Merlimont) dans le cadre de l'arrêté d'approbation du SAGE

Voir la présentation faite en séance et annexée au présent compte-rendu.

Cette délibération est proposée en complément de celle validée par la CLE le 15 octobre 2012. Sur demande du Préfet (courrier du 28 décembre 2012), il s'agit de prendre en compte le rapport d'expertise des zones humides réalisé par la commune de Merlimont et transmis à Monsieur le Préfet et Monsieur le Président de la CLE, en janvier 2013. Cette délibération est nécessaire pour passer à l'étape suivante consistant à une nouvelle enquête publique permettant de valider ces modifications au document du SAGE.

Rappel de la délibération du 15 octobre 2012 concernant la commune de Merlimont :

« La Commission Milieux Aquatiques lors de sa réunion du 30 août 2011 a présenté un certain nombre de documents cartographiques à partir de l'inventaire du SAGE, des zones à dominante humides issues du SDAGE Artois-Picardie 2010-2015, et du PLU approuvé en mai 2011.

Il est remarqué que celui-ci a pris en compte très largement les « milieux naturels » présents :

- *A l'est les marais de Balançon, principal secteur concerné par l'inventaire des zones humides du SAGE ;*
- *Au sud, le secteur des dunes de Merlimont ;*
- *Au Centre, le Communal,*
- *Au Nord-Ouest, les dunes de Stella.*

Tous ces secteurs sont repris en zone N ou Na au PLU.

Les points et informations suivants ont été recueillis ou formulés par la Commission Milieux Aquatiques et la Commission Permanente :

Le caractère « récent » du PLU et le travail réalisé pour prendre en compte en amont, la préservation des milieux naturels et notamment des zones humides;

L'étude cartographique pour laquelle il faut appliquer une vigilance compte-tenu des échelles différentes des documents (PLU, carte du SDAGE et inventaire des zones humides du SAGE) ;

Cette analyse permet de distinguer plusieurs « entités » :

- 1 034 hectares correspondent aux zones à dominante humide du SDAGE classées en zones A ou NA du PLU (zones naturelles ou agricoles) ;
- 29 hectares correspondent aux zones à dominante humide du SDAGE classées en zones AU (zones à urbaniser) du PLU.

La commune de Merlimont est en cours de finalisation d'une expertise complémentaire pour la délimitation des zones humides communales.

Compte-tenu de ces éléments et des discussions reprises aux compte-rendus des séances de la commission Milieux Aquatiques et des réunions de la Commission Permanente, la Commission Permanente propose de compléter à hauteur de 1 034 hectares, l'inventaire initial des zones humides du SAGE (451 hectares) correspondant aux zones à dominante humide du SDAGE classées en zones A ou NA du PLU (zones naturelles ou agricoles).

La Commission Permanente réaffirme que les 29 hectares qui ne sont pas intégrés à la cartographie du SAGE, restent néanmoins comme suspectés humides par le SDAGE et donc soumis à la nomenclature Eau reprise en Code de l'Environnement pour les aménagements qui pourraient les concerner.

La commune de Merlimont a approuvé les propositions de la CLE pour le nouvel inventaire des zones humides, lors de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2012. »

Proposition de délibération complémentaire :

« La Commission Locale de l'Eau, par similitude avec la méthodologie utilisée pour la commune de Cucq, propose de prendre en compte au sein de la cartographie de l'inventaire des zones humides du SAGE, les résultats de l'expertise écologique pour la cartographie des zones humides de la commune permettant de valider l'inventaire du SAGE. Toutefois, compte-tenu de l'échelle d'inventaire du SAGE (1/25 000°), il n'est pas possible d'intégrer directement les résultats de cette expertise réalisée à l'échelle parcellaire. Il est donc proposé de ne pas modifier les cartes 14 et 15 de l'annexe 2 du règlement mais d'annexer la cartographie et le rapport de ces expertises (à l'échelle des relevés) au règlement du SAGE. »

Remarques/discussion :

- Il est souligné que la cartographie du rapport d'expertise de la commune identifie certaines zones humides non intégrées dans l'inventaire du SAGE ; l'inventaire du SAGE ne prend en compte que les zones humides zonées en N ou A dans le PLU ;
- La délibération présentée complète celle prise le 15 octobre 2012 ;
- Il est souligné que 29 ha constituant manifestement des zones humides d'intérêt patrimonial ne vont pas apparaître dans cette cartographie ; le rapport de la commune n'a pas concerné ces espaces ;

- Cette expertise permet de confirmer la position de la CLE prise en octobre 2012 ; il s'agit surtout de répondre aux réserves de l'arrêté préfectoral dans le délai fixé d'un an renouvelable une fois ; à la suite, une nouvelle enquête publique sera conduite ; celle-ci sera financée pour moitié par l'Agence de l'Eau et pour l'autre moitié, par le Symcésa ;
- Pour les zones qui seraient humides mais non reportée dans la cartographie du SAGE, la Loi sur l'Eau s'appliquera néanmoins mais sans les prescriptions du règlement du SAGE demandant systématiquement une déclaration d'intérêt général dès lors que le projet est soumis à la nomenclature IOTA ; les porteurs de projets pourraient donc se voir obliger de déposer un dossier Loi sur l'Eau si l'administration leur demande ;
- Il est aussi rappelé que ces 29 ha sont identifiés en zones à dominante humide dans le SDAGE qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral ;
- Certains membres s'abstiennent compte-tenu que les documents n'ont pas été transmis préalablement à la séance ; il est toutefois précisé par l'animatrice, que ces documents ont été mis en ligne quelques jours auparavant via le site internet sagedelacanche.fr ; il est indiqué que des modifications peuvent encore être apportées aux différents documents si cela est nécessaire.

Résultats du vote

- Abstentions = 3
- Votes contre = 5
- Votes pour = 30

9. Délibération relative à la convention avec le Symcésa

Voir le document complet remis en séance et annexé au présent compte-rendu.

Résultats du vote

- Abstentions = 0
- Votes contre = 0
- Validation à l'unanimité.

10. Délibération relative au programme de sensibilisation de la CLE

Ce programme est financé par l'Agence de l'Eau et le Symcésa. Il s'agit de communiquer auprès de tous les publics du bassin versant de la Canche et donc au-delà du cercle restreint de la CLE et des élus délégués du Symcésa.

Voir la présentation faite en séance et annexé au présent compte-rendu.

Résultats du vote

- Abstentions = 0
- Votes contre = 0
- Validation à l'unanimité.

Vu Roger PRUVOST
Président de la Commission Locale de l'Eau